

2024 - 130



## DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Considérant la nécessité, dans le cadre des réflexions sur la stratégie financière, que soit réalisée une analyse des études existantes pour en extraire des enseignements et préconisations sur la trajectoire financière en identifiant des pistes potentielles d'optimisation,

### D É C I D E

Article 1<sup>er</sup>: la signature d'un contrat avec STRATEGIES LOCALES, 111 cours Maréchal Galliéni 33000 Bordeaux, pour une mission d'accompagnement de fin novembre 2024 à fin janvier 2025.

Article 2: La démarche porte sur :

- l'optimisation des ressources budgétaires,
- la performance de la structure de l'endettement (sur le plan financier et budgétaire),
- l'optimisation de la trésorerie (en période de taux positifs),
- et toutes autres sources d'optimisation qui émergeraient des analyses.

Article 3 : Les dépenses concernant cette prestation seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 28/11/24

Le Maire,

Patrick Bobet